

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD058-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 23 mars 2018

LE 29 mars 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOUIILLER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, COUNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

OBJET : MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Grand périgueux a créé un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) par délibération du 29 septembre 2016 et en a complété la représentation le 26 janvier 2017 après l'extension du périmètre intercommunal au 1er janvier 2017.

Qu'en effet, le CIAS est un établissement public administratif à personnalité juridique distincte de celle du Grand Périgueux, et ainsi géré par un conseil d'administration.

Que la représentativité au sein du CIAS a été fixée par les délibérations ci-dessus évoquées, conformément au cadre réglementaire.

Considérant que le conseil d'administration est composé de 31 membres :

- Le Président (de droit) ;
- 15 membres issus du conseil communautaire, désignés par délibération du conseil ;
- 15 membres « qualifiés » issus d'associations ou d'organismes compétents ou de personnalités qualifiées, désignés par le Président.

Qu'il y a lieu aujourd'hui de modifier quelques représentants élus du Grand Périgueux au sein du CIAS, compte tenu de leur engagement par ailleurs.

Qu'en effet, le Président du CIAS a été sollicité par certains membres du CIAS afin d'être remplacés au sein de son conseil d'administration :

Mme Monteil Mayaud, Mr Beylot, Mr Ducène, Mr Geoffroy, Mr Larenaudie.

Que les groupes concernés proposent la désignation de :

Mme Paul, Mme Léon, Mme Roux, Mr Gendre, Mr Guillemet,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de procéder à l'élection de 5 représentants au CA du CIAS comme suit :

En remplacement de 5 Membres du collège des élus (Mme Monteil Mayaud, Mr Beylot, Mr Ducène, Mr Geoffroy et Mr Larenaudie) :

- Mme PAUL - Mr GENDRE
- Mme LEON - Mr GUILLEMET
- Mme ROUX

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	10 AVR. 2018	Pour extrait conforme	10 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	10 AVR. 2018	Périgueux, le	10 AVR. 2018

Le Président
Jacques AUZOU